

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 23/12/2020

### Publication d'un guide gouvernemental à destination des TPE et PME dans le cadre du plan France relance

40 milliards d'euros de France relance sont consacrés, de manière directe et indirecte, aux TPE et aux PME. Leur place centrale dans le plan préconise des mesures de simplification afin qu'elles puissent bénéficier pleinement de sa mise en œuvre.

En ce sens, un guide réalisé par la direction générale des entreprises (DGE), décline de façon opérationnelle toutes les mesures du plan de relance qui concernent les TPE et les PME. Le guide présente les modalités du calendrier, du processus de mise en œuvre et des liens utiles.

Parmi les dispositifs mis en place par le Gouvernement, des mesures inédites pour permettre de restaurer les capacités de financement des entreprises et ainsi renforcer leur compétitivité : fonds de solidarité, PGE, activité partielle, exonérations des cotisations sociales, reports des échéances fiscales et sociales.

Le plan de relance relève également le défi de l'accélération de la transformation numérique des TPE/PME notamment à travers la sensibilisation et la formation aux outils numériques, avec le guide France Num.

L'ouverture d'opportunités de marchés pour les artisans et entreprises du bâtiment à travers la mise en œuvre de travaux de rénovation thermique des logements ou des bâtiments publics, ou la réhabilitation des logements sociaux, favorise la transition écologique des entreprises. Les TPE et les PME pourront également réduire leur émission, que ce soit via les mesures de rénovation énergétique de leurs locaux commerciaux ou les mesures d'accompagnement à la décarbonation des entreprises industrielles.

A travers son volet cohésion, le plan France relance prévoit également une préservation des compétences dans les entreprises en facilitant l'embauche, l'apprentissage et la formation des jeunes.

Enfin, le tissu de TPE et PME locales est valorisé, par la déconcentration des mesures de relance et en privilégiant les projets entrepris par les entreprises locales.

Pour plus d'informations :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/publication-guide-mesures-plan-relance-pour-tpe-pme>

Lien du guide :

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/2020/Guide-les-dispositifs-a-destination-des-PME-et-TPE.pdf>

### Contact presse

### Bureau du cabinet et

### de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05/ 33 80  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01